

Diffusion	Référence	Date	Page
1	DFD-AE 14-015	28/11/2014	1/2

Direction de la Formation Doctorale

NOTE

Objet :	Suivi scientifique et technique des thèses IFPEN par le jury à mi-parcours
Rédacteur(s) :	A. Ehinger
Destinataire(s) :	Doctorants et Promoteurs de la promotion 2013
Copie(s) :	Conseil Scientifique, Directeurs des Directions de Recherche, Correspondants Formation Doctorale, Direction Scientifique, Direction IFP School, Directeurs de thèse, Directeurs des Ecoles doctorales
Pièce(s) jointe(s) :	

Dans le cadre du suivi scientifique et technique des thèses IFPEN, la Formation Doctorale met en œuvre un dispositif dit "jury à mi-parcours". Ce dispositif s'articule autour de deux étapes :

- préparation, par le doctorant, d'un rapport d'avancement ;
- présentation orale en public, par le doctorant, devant un jury composé de représentants du Conseil Scientifique d'IFPEN, et en présence du Directeur de thèse, du Promoteur de thèse IFPEN, du Directeur de la direction de recherche IFPEN, du Directeur de l'Ecole Doctorale, ou de leurs représentants, suivie d'une discussion.

Le rapport, la présentation et la discussion permettront au jury :

- d'évaluer l'avancement des travaux de thèse ;
- d'évaluer la faisabilité des travaux restant à réaliser pour pouvoir soutenir la thèse dans le temps imparti et éventuellement orienter les travaux restant dans ce sens ;
- d'aider le doctorant à préparer ses futurs choix professionnels ;

et d'émettre un avis relatif à la poursuite des travaux de thèse.

Préparation du rapport d'avancement

La lecture du rapport d'avancement doit permettre au jury de se faire une opinion réaliste des travaux de thèse. Ainsi, les travaux déjà effectués (par exemple: l'analyse de l'état de l'art à travers une bibliographie, la mise en place d'une expérimentation, la définition d'une méthodologie d'approche, ...) et les éventuels premiers résultats obtenus doivent être exposés. Cette **première partie** pourra être rédigée dans un souci de « mutualisation » avec d'autres obligations de reporting du doctorant et de « réutilisation » éventuelle pour le mémoire de thèse. Dans une **deuxième partie**, les travaux restant à faire doivent être décrits, assortis d'un planning prévisionnel. Cette partie permettra également de solliciter l'avis et les conseils du jury sur d'éventuelles difficultés rencontrées ou choix scientifiques/techniques à faire. Dans une **troisième partie**, le projet professionnel envisagé devra être succinctement décrit.

S'il n'y a aucun format spécifique préconisé pour le rapport, il faut **impérativement** respecter les règles suivantes :

- Le rapport doit contenir un résumé d'environ 1 à 2 pages. Au total, une cinquantaine de pages (y compris le résumé, mais hors annexes éventuelles et références bibliographiques) est préconisée. Le rapport ne doit en aucun cas excéder 80 pages (y compris le résumé, mais hors annexes éventuelles et références bibliographiques).
- La deuxième partie doit *a minima* occuper deux pages.
- La troisième partie doit figurer au rapport.

Le non-respect d'une seule des trois règles aboutit automatiquement au rejet du rapport.

Le rapport peut être rédigé en français ou en anglais.

Diffusion	Référence	Date	Page
1	DFD-AE 14-015	28/11/2014	2/2

Direction de la Formation Doctorale

! Le rapport d'avancement doit être envoyé, **sous format PDF uniquement**, à la Formation Doctorale à l'adresse anne.danre-duclos@ifpen.fr, au plus tard le mardi **24 février 2015**. **Aucun délai supplémentaire, pour quelque raison que ce soit, ne pourra être accordé pour la fourniture du rapport**. La Formation Doctorale assurera la diffusion du rapport aux représentants du Conseil Scientifique, **le doctorant et le promoteur doivent assurer la diffusion** au sein de leur direction et auprès du Directeur de thèse.

Présentation orale

La durée de la présentation orale est de 20 minutes. Elle est suivie de questions et discussions avec le jury pendant 30 minutes, puis d'une délibération à huis clos de 10 minutes. Le support de la présentation (format PowerPoint ou PDF) n'est à fournir que le jour même de la tenue du jury à mi-parcours (clé USB à apporter).

La présentation orale s'appuie sur le rapport d'avancement. Elle doit mettre en valeur les travaux déjà effectués mais doit aussi préparer la discussion sur les travaux restant à accomplir et sur les éventuelles orientations à donner, notamment en réponse à de possibles difficultés rencontrées. La présentation et la discussion peuvent avoir lieu en français ou en anglais.

La délibération aboutit à un avis du jury sur la poursuite de la thèse, basé sur l'analyse des travaux passés et futurs, du comportement du doctorant dans le cadre de sa thèse (intérêt et appropriation du sujet, compétences, ...) et des orientations professionnelles envisageables. Cet avis est transmis au doctorant et pourra faire l'objet d'un plan d'action spécifique si nécessaire.

Les jurys à mi-parcours auront lieu courant mars 2015.

Andreas EHINGER
Directeur de la Formation Doctorale
Adjoint au Directeur Scientifique